



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020  
DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR**

-----  
(Article L.2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire au Centre Oscar Méténier, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Claude **GEFFARD**, Martine **DRAGAN**, Laurent **ROUGELIN**, Ginetto **ANZIL**, Nadège **VALENTI**, Michel **ROUSSELET**, Jacques **JAMET**, Martine **GODILLON**, Gérard **JAMET**, Jean-Claude **LETEL**, Sodja **PHILIPPEAU**, Yves **DAGOURET**, Nicolas **BARDON**, Karine **AUBLANC**, Laëtitia **GLORIAU**, Guillaume **COUROUX**.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Madame Florence **BAILLY** a donné pouvoir à Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Madame Carole **BENARD** a donné pouvoir à Monsieur Louis **DUMAREST**, Madame Sandrine **BELIN** a donné pouvoir à Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Madame Audrey **GRIOT** a donné pouvoir à Madame Karine **AUBLANC**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Martine **GODILLON**

-----  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23  
PRÉSENTS À LA SÉANCE : 19  
DATE DE LA CONVOCATION : 18 NOVEMBRE 2020  
DATE D’AFFICHAGE : 19 NOVEMBRE 2020  
-----

Monsieur le Maire demande aux élus l'inscription de 4 points supplémentaires à l'ordre du jour, points qui seront abordés dans les questions diverses :

- Appel aux communes de l'association Coordination Téléthon 18 et demande de subvention
- RGPD : Délibération autorisant le maire à signer une convention cadre avec Solutions Citoyennes– Solstice Conseils pour l'année 2021
- Organisation de la semaine scolaire rentrée 2021
- Etude du transfert du Parc des Grivelles à l'intercommunalité

***Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte l'inscription de ces quatre points complémentaires à l'ordre du jour.***

***1) Approbation du procès verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2020***

**AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

***2) Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal***

Décision du Maire n°16/2020 du 30 octobre 2020 portant sur la signature d'un avenant de prolongation de la convention d'utilisation du stand de tir jusqu'au 31 décembre 2020.

Décision du Maire n°17/2020 du 30 octobre 2020 portant sur la signature d'un contrat de fourniture de plaquettes forestières au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Décision du Maire n°18/2020 du 30 octobre 2020 portant sur la rétrocession d'une case de columbarium à la commune au 31 décembre 2020.

Décision du Maire n°19/2020 du 30 octobre 2020 portant sur la prise en charge des obsèques d'une personne indigente par la commune

Décision du Maire n°20/2020 du 5 novembre 2020 portant sur la mise à disposition d'un local communal au 32 rue Fernand Duruisseau.

**3) Désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 24 septembre 2020 le conseil municipal a désigné Martine DRAGAN pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Or en sa qualité d'adjointe, sa fonction est incompatible avec la qualité de conseiller municipal membre de la commission de contrôle. La loi du n°20161048 du 1<sup>er</sup> août 2016 stipule : « *aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales* ».

**Sur l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Gérard JAMET propose sa candidature pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.**

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- **Accepte la candidature de Monsieur Gérard JAMET, conseiller municipal, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.**

**4) Approbation du règlement du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, de se doter d'un règlement intérieur.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- **approuve le règlement intérieur du conseil municipal.**

**5) Marché forain-Détermination d'un mode de gestion pour 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société FRERY assure la gestion du marché forain depuis l'ouverture du Parc des Grivelles et qu'en l'absence de contrat écrit il est nécessaire de se mettre en conformité.

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- *- Décide d'avoir recours au mode de gestion par délégation de service public pour la gestion du marché forain hebdomadaire en 2021,*
- *Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du contrat, et à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le candidat retenu.*

**1) CICLIC- Prorogation de la convention de partenariat 2018-2020**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison de la crise sanitaire et du bouleversement des échéances électorales en 2020, CICLIC Centre Val de Loire n'a pas pu poursuivre son travail de développement et de réflexion en partenariat avec les Communautés de Communes afin d'assurer l'accès au cinéma pour le plus grand nombre.

La convention de partenariat 2018-2020 relative à l'exploitation du cinémobile arrivant à échéance au 31/12/2020, et dans l'attente de l'établissement d'une nouvelle convention pour la période 2022-2024,

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- *approuve l'avenant n°1 de prorogation de la convention triennale d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du cinémobile pour une durée de un an.*

**AFFAIRES FINANCIERES**

**6) Décision modificative n°2 au BP VILLE 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au BP 2020 afin de procéder aux écritures comptables, tout en respectant l'équilibre du budget,

Vu la proposition de décision modificative n°2 au budget 2020, section de fonctionnement et d'investissement qui se présente comme suit :

Opé/chap	Libellés	Dépenses	Recettes	Commentaires
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0.00</b>		
60628	Autres fournitures (hygiène)	- 2 000.00		
60631	Fournitures d'entretien	+ 1 000.00		
60632	Petit équipement	+ 12 000.00		
6064	Fournitures administratives	+ 1 000.00		
6068	Autres matière et fournitures	- 1 000.00		
61521	Entretien des terrains	+ 3 000.00		
615131	Entretien et réparation de voirie			
615221	Entretien de bâtiments	-14 000.00		
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>10 000.00</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>		<b>10 000.00</b>	<i>Travaux en régie</i>

722	Travaux en régie		
-----	------------------	--	--

Section d'investissement

Opé/chap	Libellés	Dépenses	Recettes	Commentaires
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	
<b>CHAP. 10</b>	<b>Fonds Dotations réserve</b>	<b>+ 5000.00</b>		
10226	Taxe d'aménagement	5000.00		
<b>OPE.14</b>	<b>Travaux de bâtiments</b>	<b>- 8 500.00</b>		
21318	Autres bâtiments publics	- 8 500.00		
<b>OP.26</b>	<b>Matériel et mobilier administratif</b>	<b>+1500.00</b>		
2184	Mobilier	+1500.00		
<b>OP. 27</b>	<b>Matériel et mobilier scolaire</b>	<b>+ 1000.00</b>		
2188	Autres immobilisations	+ 1000.00		
<b>OPE.36</b>	<b>Restructuration Cimetière columbarium</b>	<b>+ 1000.00</b>		
21316	Equipement du cimetière	+1 000 .00		
<b>CHAP. 040</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>+10 000.00</b>		<i>Travaux en régie</i>
21318	Autres bâtiments publics	5 000.00		
2151	Réseaux de voirie	5 000.00		
<b>CHAP. 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>10 000.00</b>	

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*- adopte la décision modificative budgétaire n°02/2020 au budget ville section de fonctionnement et d'investissement comme proposé aux tableaux ci-dessus.*

**b) Amortissement des immobilisations**

Monsieur le Maire indique aux élus que certaines immobilisations du compte 2151- Réseaux de voirie (état de l'actif du budget VILLE) ont été amorties alors que la délibération du 30 mars 2009 ne le prévoit pas. Il propose aux élus d'autoriser le receveur municipal à procéder aux régularisations des amortissements pratiqués à tort.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*- autorise le receveur municipal à procéder à la régularisation des amortissements pratiqués à tort selon le schéma d'écritures suivant :*

- *Dépenses au 28151 et recettes au 1068*

**7) Décision modificative n°1 au BP ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à la demande du receveur municipal, des corrections doivent être apportées à l'état de l'actif du budget assainissement. Il convient d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires afin de passer les écritures, et d'ajuster également les crédits nécessaires au recouvrement de la TVA sur les investissements.

Vu la proposition de décision modificative n°1 au BP 2020 Assainissement, section d'investissement, qui se présente comme suit :

<b>Opé/chap</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	<i>Investissement</i>	<b>150 675.00</b>	<b>150 675.00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>		
2313	Construction en cours	60 175.00	
21311	Bâtiments d'exploitation		57 177.00
2031	Frais d'étude		2988.00
2762	Créances transfert droit à TVA	90 500.00	
2313	Construction en cours		90 500.00

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**- adopte la décision modificative budgétaire n°01/2020 au budget assainissement section d'investissement comme proposé au tableau ci-dessus.**

**8) BP Ville - Ouverture de crédits 2021**

**Budget VILLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre l'article L.1612-1, 2ème alinéa dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Calcul du montant éligible : Dépenses réelles sauf chapitre 16 et RAR 2019

BP 2020	1 038 233 €
DM 1	13 500 €
DM 2	néant

1 051 733 X 25% = 262 933 €

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*- autorise l'ouverture des crédits en investissement dans la limite du montant calculé pour les opérations ci-dessous listées :*

-OPE 14 Travaux de bâtiments :	110 000 €
-OPE 15 Matériel divers services techniques :	10 933 €
-OPE 17 Travaux de voirie – réseaux- signalisation :	120 000 €
-OPE 19 Extension éclairage public :	15 000 €
-OPE 26 Matériel et mobilier administratif :	1 000 €
-OPE 27 Matériel mobilier des écoles :	1 000 €
-OPE 29 Accessibilité :	5 000 €
	<u>262 933 €</u>

#### **9) BP Assainissement – Ouverture de crédits 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant l'article L.1612-1, 2ème alinéa qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Calcul du montant éligible : Dépenses réelles d'investissement sauf chapitre 16 et RAR 2019

BP 2020                      709 528.32 € X 25% = 177 382€

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*- autorise l'ouverture des crédits en investissement dans la limite du montant calculé pour les opérations ci-dessus listées :*

- OPE 13: Travaux de remise aux normes de la station d'épuration :	50 000 €
- OPE 23 : Divers branchements assainissement :	<u>50 000 €</u>
<b>Total</b>	<b>100 000€</b>

#### **10) SDE 18 - Approbation de 3 plans de financement**

*Le conseil municipal est invité à adopter les 3 plans de financement prévisionnel portant rénovation de l'éclairage public :*

***Approbation du plan de financement portant rénovation de l'éclairage public diverses rues suite à une panne***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à des pannes dans diverses rues (Rue du 8 mai, rue du 1<sup>er</sup> RI, rue du Collège, rue du C. de Foire, Impasse St Pierre-rue de Neuilly) pour un montant de 2 760.71 € HT.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

***POUR : 23 dont 4 pouvoirs***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTION : 0***

- approuve le montage financier indiqué à la présente note,*
- autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18,*
- précise que les crédits afférents soit 2 760.71 € HT sont inscrits au budget 2020 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.*

***Approbation du plan de financement portant rénovation de l'éclairage public diverses rues suite à une panne***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (rues Barillet et J. Rétif) pour un montant de 1 065.77 € HT.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

***POUR : 23 dont 4 pouvoirs***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTION : 0***

- approuve le montage financier indiqué à la présente note,*
- autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18*
- précise que les crédits afférents soit 1 065.77 € HT sont inscrits au budget 2020 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.*

***Approbation du plan de financement portant rénovation de l'éclairage public diverses rues suite à une panne***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.



Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (route de ST Pierre, rue Belêtre, rue de l'Aubois, Rue de Neuilly et route de Bourges, pour un montant de 1 871,13 € HT,

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- *approuve le montage financier indiqué à la présente note,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18*
- *précise que les crédits afférents soit 1 871.13 € HT seront inscrits au budget 2020 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.*

### **1) Approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de rues**

Monsieur le maire soumet aux élus une proposition de contrat maîtrise d'œuvre de l'Agence MD CONCEPT de ST SATUR pour l'aménagement de quatre rues de la ville (rue Saint-Louis, rues de l'Aubois-Oiselets, la rue du Docteur Roux, et rue de l'industrie).

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- *autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre avec MD CONCEPT pour l'aménagement des rues précitées pour un montant global de 29 675 € HT.*

### **2) Dossiers DETR 2020**

Monsieur le Maire informe les élus que les dossiers de demande de DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) déposés en début d'année pour l'aménagement des rues et de l'Aubois -Oiselets et de la rue Saint-Louis n'ont pas été retenus à ce jour.

Il poursuit en indiquant que selon les informations de la Sous-Préfecture, ils seront à nouveau présentés en commission d'élus le 30 novembre et la décision sera connue après la réunion d'arbitrage, mi-décembre. S'ils ne sont pas acceptés il est nécessaire de délibérer à nouveau pour autoriser Monsieur le Maire à représenter les dossiers au titre de la DETR 2021, les plans de financement restant inchangés, et demander la mise à jour des devis.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



- autorise Monsieur le Maire à représenter les dossiers de demande DETR 2020 au titre de l'année 2021 pour les 2 dossiers précités, les plans de financement prévisionnels étant inchangés.

### 3) Dossiers DETR 2021

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite également présenter deux nouveaux dossiers de demande de DETR au titre de 2021 :

- Le remplacement des huisseries à la maison des associations pour un montant estimatif de 31 921.54 € HT,
- L'aménagement de la rue de l'industrie pour un montant estimatif de 95 000 € HT pour les travaux et 6300 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- 

Les plans de financement prévisionnels seraient les suivants :

#### ► Remplacement des huisseries à la maison des associations

<i>Estimation des travaux</i>	<i>35 113.70 € HT</i>
- Travaux	31 921.54 € HT
- Imprévus 10 %	3 192.16 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Autofinancement	22 823.90 € HT
DETR (35% du montant HT)	<u>12 289.80 €</u>
<b>Total</b>	<b>35 113.70 € HT</b>

#### ► Aménagement de la rue de l'Industrie

<i>Estimation des travaux</i>	<i>110 800 € HT</i>
- Maitrise d'œuvre	6 300 € HT
- Travaux	95 000 € HT
- Imprévus 10 %	9 500 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Autofinancement	72 020.00 € HT
DETR (35% du montant HT)	<u>38 780.00 €</u>
<b>Total</b>	<b>110 800.00 € HT</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- approuve les deux projets et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour les 2 dossiers précités selon les plans de financement prévisionnels ci-dessus.

#### **4) Extension de la vidéosurveillance – Demande de subvention au titre du FIPD**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il envisage l'extension du système de vidéo-protection à plusieurs points de la ville. Une estimation a été fournie par BEST OF TECHNOLOGIES pour un montant global de 15 363 € HT soit 18 435.60 € TTC.

La Préfecture du Cher lance un appel à projets 2021 pour le programme « Sécurisation ». L'extension du système de vidéo-protection pourrait bénéficier d'une subvention de 20 à 50% au titre du Fonds Interministérielle de Prévention de la Délinquance(FIPD)

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- *approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection,*
- *autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD.*

#### **ASSAINISSEMENT**

#### **5) Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il serait souhaitable d'établir un schéma directeur d'assainissement des infrastructures eaux usées et eaux pluviales de la Commune ; l'objectif étant d'établir la connaissance complète des ouvrages, de réaliser un diagnostic de fonctionnement des structures de collecte et de traitement et de déterminer les solutions à apporter aux dysfonctionnements rencontrés.

Pour la réalisation de ce schéma directeur d'assainissement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pourrait être confiée à SAFEGE – 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- *Approuve la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de convention d'ingénierie proposée par la SAFEGE pour un montant de 11 640 € TTC.*

#### **6) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le traitement des boues COVID 19**

Monsieur le Maire informe les élus que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire), a été saisie par le Ministère de l'agriculture et par le Ministère de la transition écologique et solidaire afin d'évaluer les risques liés à l'épandage des boues d'épuration urbaine durant l'épidémie de COVID 19.

Le procédé de traitement des boues à SANCOINS ne permettant pas une hygiénisation, une solution doit être trouvée pour les 400 tonnes stockées dans 4 lits à roseaux.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**- autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne.**

**Plan de financement prévisionnel :**

**Montant estimatif de la prestation 22 140.00€ HT**

**Subvention AELB 30% du HT 6 642.00 €**

**Autofinancement 15 498.00 HT**

**Planning de réalisation selon Veolia : août ou septembre 2021**

<p><b>7) Gestion du service assainissement – Lancement d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage</b></p>
--

Monsieur le Maire informe les élus que le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif avec l'entreprise Veolia Eau se termine le 31/12/2021.

A cette fin, il convient de lancer une procédure pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui assistera la commune dans son choix du mode d'exploitation du service public de l'assainissement et dans le cas où le mode de gestion par délégation serait retenu, dans la procédure de passation d'une délégation de service public, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,**

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**  
**- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le candidat retenu après avis de la commission.**

## **AFFAIRES DU PERSONNEL**

### **8) Création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison du recrutement pour le remplacement de l'agent chargé du secrétariat général au 1<sup>er</sup> juillet prochain, il y a lieu de procéder à la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, le recrutement d'un agent de cadre A ou B étant prévu au 1<sup>er</sup> mars prochain.

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**- décide de la création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2021**

### **9) Compte-rendu des commissions par les rapporteurs**

**Commission famille Enfance jeunesse du 9 novembre 2020**

**Commissions Communication des 14 et 21 octobre 2020**

**Commission Finances du 13 novembre 2020**

**Commission Foires et Marchés du 4 novembre 2020**

**Commission Bâtiments-urbanisme des 7 octobre et 26 novembre 2020**

### **10) Remerciements**

Remerciements de la SARL FRERY pour l'annulation des 4 mois de redevance pour le marché forain,

Remerciements d'OPTIC 2000 pour l'annulation de 6 mois de loyer commercial du 6 rue Fernand Duruisseau.

Remerciements de Loanne NOULIN pour l'annulation de 6 mois de loyer commercial – Bar-restaurant « Le Berry » au Parc des Grivelles.

### **11) Questions diverses**

**► Points complémentaires à l'ordre du jour**

#### **Appel aux communes de l'association Coordination Téléthon 18-Demande de subvention**

Le contexte sanitaire ne permettant pas l'organisation traditionnelle du Téléthon 2020, et ses diverses animations, Monsieur le Maire indique aux élus avoir reçu un appel aux communes du coordinateur Téléthon du Cher proposant de diffuser l'information du maintien du Téléthon 2020 les 4 et 5 décembre prochain.

Plusieurs initiatives sont proposées :

- Messages sur les panneaux électroniques, site internet et réseaux sociaux, affiches, etc...
- Appel aux dons pour la collecte
- 

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2020,**

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- décide la diffusion de l'information du maintien du Téléthon 2020 sur les outils de communication de la commune,
- décide l'attribution d'une subvention de 500 € au profit de l'AMF TELETHON.

**RGPD : Délibération autorisant le maire à signer la convention cadre avec Solutions Citoyennes Solstice Conseils pour l'année 2021.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération n°04/2019 du 4/04/2019 et la convention en date du 11 avril 2019 désignant le Cabinet Solstice Conseil – Solutions citoyennes comme Délégué à la Protection des Données pour la commune de SANCOINS,

Il poursuit en indiquant que le cabinet Solstice Conseil – Solutions citoyennes a été choisi pour la mise en conformité avec le RGPD de l'ensemble des communes de la CC3P, et informe les élus que la prestation auparavant financée totalement par le DIF ELUS aura une incidence financière pour toutes les communes membres de la CC3P selon la répartition ci-dessous :

COMMUNES	POPULATION (nb d'habitants)	QUOTE-PART (euros)
AUGY	290	66.41€
CHAUMONT	54	12.37€
GIVARDON	298	68.24€
GROSSOUVRE	274	62.75€
MORNAY	431	98.70€
NEUILLY	224	51.30€
NEUVY	139	31.83€
SAGONNE	190	43.51€
SAINT-AIGNAN	94	21.53€
<b>SANCOINS</b>	<b>3080</b>	<b>705.32€</b>
VEREAUX	140	32.06€
<b>TOTAL COMMUNES CC3P</b>	<b>5214</b>	<b>1194,00€</b>

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- autorise Monsieur le maire à signer la convention cadre avec le cabinet Solutions Citoyennes Solstice Conseils pour l'année 2021,
- approuve la quote-part de la participation financière de la commune d'un montant de 705.32 € pour 2021

**Organisation de la semaine scolaire rentrée 2021/2022**

Monsieur le Maire informe les élus que la dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, mise en œuvre, pour la rentrée 2018 pour 3 ans, arrive à échéance en juin 2021. Il convient de la renouveler après avis des conseils d'école des deux établissements scolaires et du conseil municipal et de transmettre la décision à l'académie pour le 28/02/2020 prochain.

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**POUR : 23 dont 4 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- émet un avis favorable sur le renouvellement de l'organisation de la semaine de 4 jours,
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la question.

## ***Etude du transfert du Parc des Grivelles à l'intercommunalité***

Monsieur le Maire informe les élus que le transfert du Parc des Grivelles à l'intercommunalité a été évoqué depuis quelques années déjà en ce que les activités qu'il accueille relèvent du développement économique.

La Communauté de communes exerce la compétence obligatoire « développement économique ». Lors de sa séance du 22 septembre dernier, le conseil communautaire a émis un avis favorable sur le lancement d'une réflexion et étude d'impacts en vue d'un transfert de la compétence et des équipements à la communauté de communes.

***Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Le conseil Municipal après en avoir délibéré,***

***POUR : 23 dont 4 pouvoirs***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTION : 0***

***- émet un avis favorable au transfert du Parc des Grivelles à l'intercommunalité.***

## ***Présentation du Projet « Petites villes de demain »***

Monsieur le Maire présente aux élus le dispositif « Petites villes de demain ». Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (Jacqueline GOURAULT) a lancé le programme national « petites villes de demain » pour la revitalisation d'un millier de villes de moins de 20 000 habitants et exerçant les fonctions de centralité et dont les fragilités sont manifestes.

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, la CC3P et la Commune ont transmis un courrier conjoint motivé à Mme la S/Préfète pour s'inscrire à ce programme.

La liste des villes retenues sera arrêtée par les Préfets d'ici la fin de l'année. La Banque des Territoires est un des partenaires de ce programme piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'ambition est de lutter contre les fractures territoriales. Elle mobilise 200M€ pour ce dispositif qui couvre différentes formes de soutien à l'ingénierie :

- Cofinancement d'une partie des postes de chefs de projets
- Cofinancement d'études pré-opérationnelles ou thématiques
- Assistance technique et méthodologique aux territoires les plus en difficulté afin de les aider à structurer leur projets.

***Séance levée à 19h45***

***Le Maire  
Pierre GUIBLIN***